

Séance du 6 juillet 2020

Nombre de
conseillers élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Présents : 21

Procurations : 2

Date de convocation : 29/06/2020

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Mme le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Thierry WENDLING qui a donné procuration à Julien KOEGLER et de Xavier GIROD qui a donné procuration à Sébastien SCHUEBER

ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2020**
3. **DCM2020-20 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2019**
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »
4. **DCM2020-21 -VOTE DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2019**
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »
 - C. BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT « PRINTEMPS-ESPACE ECOLE »
5. **DCM2020-22 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019**
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »
6. **DCM2020-23 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020**
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »
7. **DCM2020-24 - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)**
8. **DCM2020-25- AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR L'ENGAGEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES**
9. **DCM2020-26- SUBVENTIONS 2020**
10. **DCM2020-27 – ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES POUR 2021**
11. **DCM2020-28 – COMMUNICATIONS DU MAIRE**
12. **POINTS DIVERS**

Madame le Maire souhaite à la bienvenue à tous les conseillers présents ce soir à l'Espace Loux.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2020

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020 est adopté à 18 voix pour et 5 voix contre.

3. DCM2020-20 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNEE 2019

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du budget principal de la commune, qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 965 671,85 €	1 340 643,16 €
Recettes	3 539 307,37 €	1 458 219,86 €
Déficit	/	
Excédent	1 573 635,52 €	117 576,70 €
Excédent global de l'exercice	1 691 212,22 €	/

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Philippe SCHAEFFER, 1er adjoint au Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 abstentions, **ADOpte** le compte administratif 2019 du budget principal de la commune.

B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du lotissement « Le Moulin » qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	37 967,50 €	37 967,50 €
Recettes	37 967,50 €	0,00 €
Déficit	- €	-37 967,50 €
Excédent	/	/

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Philippe SCHAEFFER, 1er adjoint au Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 abstentions, **ADOpte** le compte Administratif 2019 du budget annexe du lotissement « Le Moulin ».

4. DCM2020-21 VOTE DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019, telle qu'elle résulte du compte de gestion établi par le Trésorier d'Erstein, est conforme au Compte Administratif 2019 de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions, **APPROUVE** le compte de gestion 2019 de la commune.

B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019, telle qu'elle résulte du compte de gestion établi par le Trésorier d'Erstein pour le lotissement « Le Moulin », est conforme au Compte Administratif 2019.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

après en avoir délibéré, à 18 voix et 5 abstentions, **APPROUVE** le compte de gestion 2019 du budget annexe du lotissement « Le Moulin ».

C. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « PRINTEMPS – ESPACE ECOLE »

Madame le Maire rappelle que le budget annexe du lotissement « Printemps - Espace Ecole » a été clôturé par délibération du conseil municipal n°DCM2018-15 du 9 avril 2018. Toutefois, bien qu'il n'y ait eu ni budget primitif ni exécution de dépenses budgétaires sur l'exercice 2019, certaines opérations non budgétaires ont été encore effectuées par la trésorerie au cours de l'exercice 2019.

Il y a lieu par conséquent d'adopter le compte de gestion présenté par la trésorerie d'Erstein.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions, **APPROUVE** le compte de gestion 2019 du budget annexe du lotissement « Printemps - Espace Ecole ».

5. DCM2020-22 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2019

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 dans les mêmes termes que le compte de Gestion 2019,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-6 et suivants ;

après avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions, **DECIDE** d'affecter les résultats 2019 de la commune de la manière suivante :

- affectation de l'excédent de fonctionnement, en section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes) de la somme de 573 523,30 € et en section de fonctionnement, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (recettes) de la somme de 1 000 000 €
- affectation de l'excédent d'investissement, soit 117 576,70 € en section d'investissement, au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » (recettes).

B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 dans les mêmes termes que le compte de Gestion 2019.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-6 et suivants ;

après avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions, **DECIDE** d'affecter les résultats 2019 du lotissement « le moulin » de la manière suivante :

- inutilité de procéder à l'affectation de résultat de fonctionnement pour le budget annexe lotissement « le Moulin » compte tenu du résultat nul de l'exercice 2019
- affectation du déficit d'investissement, soit 37 967,50 € en section d'investissement, au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » (dépenses).

6. DCM2020-23 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Madame le Maire rappelle que les membres de la commission finances se sont réunis le 25 juin 2020 au sujet de l'élaboration du projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2020.

Elle passe ensuite la parole à Philippe SCHAEFFER qui présente les chiffres du projet de budget 2020 de la commune et de son budget annexe.

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions :

- **ADOpte** le budget primitif 2020 de la commune, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 377 500,00 €	3 377 500,00 €
Investissement	2 634 900,00 €	2 634 900,00 €
Total	6 012 400,00 €	6 012 400,00 €

- **PRECISE** que le budget primitif est voté par nature et au niveau des chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement.

B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions :

- **ADOpte** le budget primitif 2020 du lotissement « Le Moulin », arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	642 000,00 €	642 000,00 €
Investissement	282 968,00 €	282 968,00 €
Total	924 968,00 €	924 968,00 €

- **PRECISE** que le budget primitif est voté par nature et au niveau des chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement.

7. DCM2020-24 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Madame le Maire rappelle que le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion (art. L.123-6 du code de l'action sociale et des familles). L'élection et la nomination des membres du conseil d'administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil (art. R.123-10 du code de l'action sociale et des familles). Leur mandat est renouvelable.

Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS. Ce nombre est au maximum de seize. Il est proposé de fixer ce nombre de membres à dix :

- cinq membres élus en son sein par le conseil municipal ;
- cinq membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le Maire est président de droit. Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président, qui le préside en l'absence du Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'action sociale et des familles, pris notamment en ses articles L.123-6, R.123-10 et R.123-7

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre de membres du CCAS issus du conseil municipal à dix en plus du maire, président de droit
- **DESIGNE** les membres suivants :
 - Sabrina BRONNER
 - Marta CHATAIGNEAU
 - Cathy SCHWEBEL
 - Audrey FRINDEL
 - Joëlle ESTNER.

8. DCM2020-25 AUTORISATION DONNE AU MAIRE POUR L'ENGAGEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES

Madame le Maire informe les conseillers qu'en cas d'absence d'un ou de plusieurs agents dans un service (titulaires ou non), il peut être nécessaire de pouvoir procéder à leur remplacement. Or, pour pouvoir être réactif et faire face à la situation, il est indispensable, pour le bon fonctionnement du service, de lui déléguer le droit d'effectuer les recrutements nécessaires pour remplacer le personnel momentanément indisponible.

L'absence peut résulter des congés annuels, des congés de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 12 mars 2012,

Ouï les explications fournies par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager des agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- **DIT** que les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer mais qu'ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent,

- **DIT** que la rémunération se fera sur la base de l'échelon 1 correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible,
- **DIT** que l'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget en fonction des besoins.

9. DCM2020-26 SUBVENTIONS 2020

Madame le Maire fait le point sur les propositions de la commission subventions qui s'est réunie le 2 février 2020 afin d'étudier la répartition des subventions pour 2020, au regard des critères prédéfinis.

A. Subventions à divers organismes

En application de l'article L 2131-11 du CGCT, Sébastien SCHUEBER ne participe pas aux débats et au vote pour l'attribution des subventions objet du présent point.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions annuelles versées à divers organismes	2020
Ademas Alsace	150 €
ADOT 67 (dons d'organes)	150 €
ARAHM - Aide aux handicapés moteurs	90 €
Association des Paralysés de France	150 €
Association du sauvegarde des Moulins du Bas-Rhin	30 €
Banque alimentaire du Bas-Rhin	150 €
C.C.A.S. de Gerstheim	8 000 €
Comité des Fêtes de Gerstheim	10 000 €
Ecole Alsacienne des Chiens Guides d'Aveugles	150 €
Fondation du Patrimoine	230 €
La Prévention Routière	100 €
Les restos du cœur	150 €
Ligue contre le cancer	150 €
Oeuvre Nationale du Bleuets de France	30 €
Société d'Histoire des 4 Cantons	100 €
Souvenir Français	50 €
TOTAL	19 680,00 €

Par ailleurs, la participation annuelle à l'amicale des maires du canton d'Erstein est fixée à 0,10 € par habitant pour 2020, arrondie à l'euro supérieur soit 348 €.

B. Crédits pour fournitures scolaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **FIXE** comme suit les crédits alloués par la commune pour l'achat de fournitures scolaires pour 2020 :

- Ecole élémentaire : 22 € par élève, soit au total 5 544 € pour 2020
(Effectifs au 01/01/2020 : 252 élèves)
- Ecole maternelle : 28,50 € par élève (19 € de base par élève + 6 € par élève pour l'investissement + 3,50 € pour le cadeau de Noël), soit au total 3 106,50 € pour 2020
(Effectifs au 01/01/2020 : 109 élèves).

Soit un total de crédits « fournitures scolaires » pour 2020 de 8 650,50 €.

C. Subventions aux associations locales

En application de l'article L 2131-11 du CGCT, Robert GASSER, Philippe JACQUIN, Hubert SPRAUL, Thierry WENDLING et Joëlle WOHLSCHEGEL ne participent pas aux débats et au vote pour l'attribution des subventions objet du présent point.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement versées aux associations locales	2020
AAPPMA Société de pêche	723,60 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	248,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	853,20 €
AMIS DE L'ORGUE KERN	429,20 €
ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS	643,60 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	774,80 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE GERSTHEIM	1 011,60 €
CERCLE D'ECHecs	114,00 €
CERCLE SAINT DENIS	1 682 €
CHORALE SAINTE CECILE	643,60 €
CLUB AGE D'OR AMITIE	675,60 €
FITNESS CLUB	736,40 €
HANDBALL CLUB	413,20 €
MEDIOMATRICI	256,40 €
MJC	3 310,80 €
ORGUES PLURIELLES	222,80 €
PETANQUE CLUB DE GERSTHEIM	310,80 €
SOCIETE D'AVICULTURE	496,40 €
SOCIETE DE MUSIQUE CONCORDE	920,40 €
TENNIS CLUB DE GERSTHEIM	245,20 €
TOTAL	14 711,60 €

10. DCM2020-27 **ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES POUR 2021**

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2021, il appartient au Maire de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté déterminant le nombre de jurés, en l'occurrence 9 personnes.

Ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive sera dressée au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par une commission spéciale dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du code de procédure pénale.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort :

- Monsieur Daniel VERNIER, né le 7 novembre 1951, 2 rue de Dordogne
- Madame Christiane BRONN née BARTHEL, née le 27 janvier 1936, 5 rue du Général de Gaulle
- Monsieur Marc OBERST, né le 12 janvier 1970, 2 rue du Roussillon
- Monsieur Christophe BOCH, né le 28 juin 1969, 9 rue de Champagne
- Monsieur Kévin KOPFF, né le 19 février 1992, 33 A rue Mozart
- Monsieur Fabrice SECCO, né le 5 avril 1968, 43 rue du Général de Gaulle
- Madame Marthe SUSS née BOTTMER, née le 11 septembre 1924, 10 rue d'Erstein
- Monsieur Hervé PITOIS, né le 31 août 1950, 5 rue de Provence
- Monsieur Ali EMIKLIK, né le 20 février 1988, 26 rue de Picardie.

Ces personnes seront averties par courrier.

11. DCM2020-28 COMMUNICATION DU MAIRE

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT)

1. Décisions en matière de marchés publics (art. L 2122-22 4° du CGCT)

Objet	Dates des mandats	Prestataire	Adresse	Montant HT	Montant TTC
ENTRETIEN DES SERVIETTES DU GROUPE SCOLAIRE 01/2020	12/02/2020	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	406,78 €	488,14 €
ENTRETIEN PEUGEOT PARTNER	12/02/2020	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	591,27 €	709,52 €
ENTRETIEN PEUGEOT PARTNER	12/02/2020	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	701,35 €	841,62 €
RECHERCHE DE FUITE SUR LE TOIT DU GYMNASSE	14/02/2020	SMAC	6 A Rue de Cherbourg 67026 Strasbourg Cedex	650,00 €	780,00 €
ARRANGEMENTS 01/2020	14/02/2020	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	195,00 €	195,00 €
DIVERSES FOURNITURES TECHNIQUES	14/02/2020	MR BRICO ERST	33 Route du Printemps 67150 Erstein	679,24 €	815,15 €
DIVERSES FOURNITURES D'ENTRETIEN	14/02/2020	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	452,35 €	542,82 €
TELEPHONE MOBILE OPPO A9	21/02/2020	ELECTRO DU RHIN	51 ROUTE DE RHINAU 67860 Boofzheim	215,83 €	259,00 €
DISQUES EXTERNES POUR SAUVEGARDES SERVEUR	21/02/2020	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	225,30 €	270,36 €
PANNEAU DE SIGNALISATION MARCHÉ HEBDOMADAIRE	21/02/2020	MSR	8 RUE JEAN MERMOZ 68127 Sainte-Croix-en-Plaine	195,00 €	234,00 €
INTERVENTION REAGENCEMENT BAIE INFORMATIQUE ET SAUVEGARDE EXTERNE SERVEUR	21/02/2020	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	214,20 €	257,04 €
ENTRETIEN TONDEUSE KUBOTA	21/02/2020	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	311,68 €	374,02 €
ENTRETIEN TONDEUSE ETESIA	21/02/2020	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	176,84 €	212,21 €
ENTRETIEN TONDEUSE ETESIA	21/02/2020	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	140,66 €	168,79 €
ENTRETIEN REMORQUE - PNEUS	21/02/2020	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	274,33 €	329,20 €
ENTRETIEN PEUGEOT BOXER	21/02/2020	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	119,92 €	143,90 €
CYLINDRE POUR PORTE DE SECOURS GROUPE SCOLAIRE	21/02/2020	STUTZ	1 Rue Evariste Galois 67201 Eckbolsheim	227,41 €	272,89 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	21/02/2020	DACTYL BURO	11 RUE CHARLES DURAND 18023 Bourges	215,36 €	258,43 €
FOURNITURES TECHNIQUES	21/02/2020	WURTH	Rue Georges Besse 67158 Erstein	612,04 €	734,45 €
ENTRETIEN PEUGEOT PARTNER	03/03/2020	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	766,93 €	920,32 €
FOURNITURES ELECTRIQUES	03/03/2020	WILLY LEISSNER	14 rue des Frères Eberts 67100 Strasbourg	936,84 €	1 124,21 €

FOURNITURES TECHNIQUES	03/03/2020	SIDER	6 RUE E. ROSTAND 33187 Le Haillan	394,62 €	473,54 €
PRODUITS D'ENTRETIEN	03/03/2020	ZEP INDUST	Zone Industrielle Rue Nouvelle 28210 Nogent-le-Roi	568,22 €	681,86 €
ENTRETIEN DES SERVIETTES DU GROUPE SCOLAIRE 02/2020	09/03/2020	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	482,46 €	578,95 €
REPARATION SERRURE 3 POINTS EN SALLE D EVOLUTION DU GROUPE SCOLAIRE	13/03/2020	ATALU	ZA de Krafft 67151 Erstein Cedex	697,00 €	836,40 €
REPLACEMENT BATON DE MARECHAL PAR UNE BEQUILLE SUR 3 PORTES EN SALLE D'EVOLUTION DU GROUPE SCOLAIRE	13/03/2020	ATALU	ZA de Krafft 67151 Erstein Cedex	394,00 €	472,80 €
CARTOUCHES ENCRE POUR IMPRIMANTE DGS	13/03/2020	ACIPA	BP 30 43120 Monistrol-sur-Loire	519,90 €	623,88 €
ARRANGEMENTS 02/2020	18/03/2020	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	245,00 €	245,00 €
ENTRETIEN REPARATION DES SOUFFLEURS STIHL	20/03/2020	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	135,42 €	162,50 €
FIUOL SALLE DES FETES 4000 L	20/03/2020	LUDWILLER	24 RUE DE L'EXPANSION 67150 Erstein	2 320,00 €	2 784,00 €
REPLACEMENT CABLE ELECTRIQUE ATTELAGE REMORQUE	26/03/2020	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	200,21 €	240,25 €
ENTRETIEN PEUGEOT PARTNER - REPLACEMENT DISTRIBUTION	26/03/2020	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	823,71 €	988,46 €
REMORQUE A RIDELLES DEVES 6T	30/03/2020	HAAG SAS	21 RUE DE LA GARE 68600 Volgelsheim	7 950,00 €	9 540,00 €
ENTRETIEN DES SERVIETTES DU GROUPE SCOLAIRE 03/2020	03/04/2020	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	302,72 €	363,26 €
FOURNITURES POUR ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	16/04/2020	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	352,20 €	414,84 €
BLOC DE SECOURS LED POUR GYMNASSE ET ESPACE ASSOCIATIONS	21/04/2020	WILLY LEISSNER	14 rue des Frères Eberts 67100 Strasbourg	600,00 €	720,00 €
CONCASSE POUR ENTRETIEN PARKING GYMNASSE	21/04/2020	HELMBACHER	10 ROUTE DE MEISTRATZHEIM 67213 Obernai	92,40 €	110,88 €
REPLACEMENT DEUX PNEUS SUR PEUGEOT BOXER	24/04/2020	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	309,77 €	371,72 €
NETTOYAGE DEGRAISSEUR PERISCOLAIRE	24/04/2020	ISS HYGIENE	12 RUE FRUCTIDOR 75839 Paris	630,00 €	756,00 €
FOURNITURES ESPACES VERTS	24/04/2020	COMPTOIR AGRICO	35 ROUTE DE STRASBOURG 67270 Hochfelden	2 311,70 €	2 638,32 €
PORTE EN VERRE MAISON DE RETRAITE	04/05/2020	JS VERRE DECOR	IMPASSE DU MOULIN 67230 Sand	836,32 €	1 003,58 €
FLEURISSEMENT D'ETE	04/05/2020	LEDERMANN	47 Grand Rue 67880 Krautergersheim	2 507,27 €	2 758,00 €
ENTRETIEN DES AGRES DU PARCOURS DE SANTE	18/05/2020	EPSL	173 RUE DU MARECHAL FOCH 67381 Lingolsheim	5 300,00 €	6 360,00 €
GAZOLE NON ROUTIER ET FIUOL ORDINAIRE	18/05/2020	LUDWILLER	24 RUE DE L'EXPANSION 67150 Erstein	3 324,92 €	3 989,90 €

THERMOMETRES FRONTAUX	25/05/2020	HALECO	1951 AVENUE D'ORANGE 84700 Sorgues	580,00 €	696,00 €
REPARATION FUITE EAU SUR VANNE 3 VOIES SALLE DE DANSE GYMNASE	25/05/2020	GCE	16 RUE DE L'ELECTRICITE 67800 Hoenheim	159,90 €	191,88 €
GYROPHARE	25/05/2020	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	152,00 €	182,40 €
MASQUES ET VISIERES DE PROTECTION	25/05/2020	PRO 5	RUE NOUVELLE 28210 Nogent-le-Roi	3 532,80 €	3 760,80 €
GEL HYDROALCOOLIQUE - DESINFECTANT ET PULVERISATEUR	25/05/2020	AMPLITUDE SERVI	Z.I. DE L'EUROPORT 57500 Saint-Avold	1 421,40 €	1 627,38 €
GEL HYDROALCOOLIQUE - DESINFECTANT ET BOBINE ESSUYAGE	25/05/2020	AMPLITUDE SERVI	Z.I. DE L'EUROPORT 57500 Saint-Avold	1 565,55 €	1 800,36 €
FOURNITURES ESPACES VERTS	25/05/2020	NUNGESSER	ZI OUEST 67150 Erstein	3 170,05 €	3 539,46 €
SERRURE ELECTRIQUE GYMNASE	28/05/2020	METALLERIE BIECHEL	51 ROUTE D'ERSTEIN 67150 Osthouse	1 220,00 €	1 464,00 €
DECHARGES DECHETS VERTS	28/05/2020	SPIESS	RD 282 - ROUTE D'EHL 67230 Benfeld	2 416,50 €	2 899,80 €
ESSUIE-MAIN PAPIER GROUPE SCOLAIRE	08/06/2020	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	189,20 €	227,04 €
VISIERES DE PROTECTION ET RUBAN DE SIGNALISATION	08/06/2020	ADEQUIP	6 RUE DU COMMERCE 67920 Sundhouse	429,50 €	515,40 €
COMBINAISONS GANTS LUNETTES ET SUR-BOTTES	08/06/2020	COMPTOIR AGRICO	35 ROUTE DE STRASBOURG 67270 Hochfelden	376,66 €	451,99 €
SOLUTION HYDROALCOOLIQUE	08/06/2020	PHARMA GERST	22 Rue du Général Koenig 67150 Gerstheim	124,17 €	149,00 €
ASSERVISSEMENT VENTOUSE PORTE ENTREE GYMNASE - BRANCHEMENT ELECTRIQUE NOUVELLE SERRURE	17/06/2020	SCHORO	5 RUE DE L'INDUSTRIE 67116 Reichstett	2 079,40 €	2 495,28 €
REMPACEMENT DES BATTERIES DES BLOCS SECURITE INCENDIE GYMNASE	17/06/2020	SCHORO	5 RUE DE L'INDUSTRIE 67116 Reichstett	360,22 €	432,26 €
ALIMENTATION NOUVELLE SERRURE ET INSTALLATION DES RELAIS POUR OUVERTURE AUTOMATIQUE	26/06/2020	SCHAAL ELECTRIC	6 RUE DELA CROIX 67640 Lipsheim	1 082,11 €	1 298,53 €
LOGICIELS DE SAUVEGARDES POUR POSTES DE TRAVAIL - SHADOWPROTECT	26/06/2020	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	299,84 €	359,81 €
REMPACEMENT DISQUE DUR SERVEUR VIDEOSURVEILLANCE	26/06/2020	QUONEX ALSATEL	8 RUE DES HERONS 67960 Entzheim	428,68 €	514,42 €
SACS DECHETS VERTS	26/06/2020	PTL	Avenue des Canadiens 76860 Ouveille-la-Rivière	1 130,50 €	1 356,60 €
ENGRAIS ESPACES VERTS	26/06/2020	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	246,12 €	295,34 €
ECORCES PAILLAGE ESPACES VERTS	26/06/2020	HIMBER MARIUS	10 ROUTE DE SAINT LEONARD 67530 Boersch	219,00 €	240,90 €
ENGazonnement ESPACES VERTS LA POSTE	30/06/2020	LEDERMANN PAYSAN	47 GRAND RUE 67880 Krautergersheim	1 235,00 €	1 482,00 €

ARRANGEMENTS 05/2020	30/06/2020	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	175,00 €	175,00 €
POUBELLES METALLIQUES POUR GYMNASSE	30/06/2020	LECLERC ERSTEIN	45 RUE DU PRINTEMPS 67150 Erstein	83,00 €	99,60 €
FOURNITURES SERVICES TECHNIQUES	30/06/2020	WURTH	Rue Georges Besse 67158 Erstein	784,35 €	941,22 €
SATURATEUR BOIS INCOLORE POUR ENTRETIEN DES PASSERELLES	30/06/2020	SAGOS	1 rue Edouard Branly 67450 Mundolsheim	154,32 €	185,18 €
SATURATEUR BOIS INCOLORE POUR ENTRETIEN DES PASSERELLES	30/06/2020	PEPLER	87 rue de la Plaine des Bouchers 67000 Strasbourg	142,00 €	170,40 €

2. Encaissement d'indemnité de sinistre

Madame le Maire informe que la commune a encaissé de Groupama l'indemnité de sinistre suivante :

- Indemnisation dégâts des eaux Groupe scolaire pour la somme de 1 750,08 €

3. Décisions prises en matière de préemption (art. L 2122-22 15° du CGCT)

Madame le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Le conseil municipal prend acte de ces communications.

12. POINTS DIVERS

Madame le Maire rend compte de la rencontre de la commission association qui s'est déroulé le 2 juillet. La Communauté de communes a alloué un budget de soutien destiné à chaque commune. Les élus de celle-ci sont chargés de proposer une répartition de l'enveloppe. Pour Gerstheim, la somme sera divisée entre toutes les associations. La répartition qui a été arrêtée au cours de cette commission sera proposée à la Communauté de communes. En parallèle, Madame le Maire indique que les associations peuvent faire des demandes d'aide pour pertes de recettes.

Madame le Maire indique que les forains souhaitent que la fête foraine se tienne le 20 septembre. Il est possible qu'il y ait donc une fête foraine. Madame le Maire informe qu'il devrait être possible d'organiser une partie restauration et buvette mais à condition de respecter les protocoles forains et restauration.

Prochaines dates de réunion de commission :

- Commission environnement le 15 juillet à 20 h à l'Espace Loux
- Commission patrimoine culture le 17 juillet dans la salle du livre.

RECAPITULATIF DE L'ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2020

3. DCM2020-20 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2019

- A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
- B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

4. DCM2020-21 – VOTE DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

- A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
- B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »
- C. BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT « PRINTEMPS-ESPACE ECOLE »

5. DCM2020-22 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

- A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
- B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

6. DCM2020-23 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

- A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
- B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

7. DCM2020-24 - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)

8. DCM2020-25- AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR L'ENGAGEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES

9. DCM2020-26- SUBVENTIONS 2020

10. DCM2020-27 – ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES POUR 2021

11. DCM2020-28 – COMMUNICATIONS DU MAIRE

12. POINTS DIVERS

Sabrina BRONNER	Marta CHATAIGNEAU	Joëlle ESTNER	Dominique FICHAUX
Audrey FRINDEL	Robert GASSER	Xavier GIROD A donné procuration à M. SCHUEBER	Pascal GRIMM
Murielle HOENEN	Philippe JACQUIN	Steve JECKO	Sandrine KLEIN
Julien KOEGLER	Nadine LEHMANN	Patricia LUFT	Laurence MULLER-BRONN
Philippe SCHAEFFER	Stéphane SCHNEIDER	Sébastien SCHUEBER	Cathy SCHWEBEL
Hubert SPRAUL	Thierry WENDLING A donné procuration à M. KOEGLER	Joëlle WOHLSCHLEGEL	